

Politique de foresterie durable et de déforestation Graphic Packaging International

Graphic Packaging International utilise des pratiques durables sur les plans environnemental, social et économique pour répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Ceci est accompli en pratiquant et en promouvant une ressource et une éthique d'intendance de la conservation. Notre objectif forestier pour 2030 est de nous approvisionner de manière durable à 100 % des produits forestiers achetés. De plus, nous évitons la déforestation définie comme la conversion non atténuée et causée par l'homme des forêts naturelles en terres non forestières.

Graphic Packaging s'engage à s'approvisionner en bois et en autres produits forestiers auprès de chaînes de contrôle gérées durablement, certifiées et/ou de sources non controversées. L'un des éléments clés de cet engagement est la promotion des principes de la foresterie durable.

À l'appui de nos objectifs de foresterie durable, Graphic Packaging maintient la certification selon les normes de la Sustainable Forestry Initiative®* (SFI®), du Program for the Endorsement of Forest Certification (PEFC) (PEFC/29-31-244) et du Forest Stewardship Council® (FSC).®

Conformément à ces certifications, nous évitons de nous approvisionner en bois provenant des sources suivantes :

Sources controversées (définies par SFI et PEFC) :

- Les activités forestières qui ne sont pas conformes aux lois étatiques, provinciales, fédérales ou internationales applicables.
- Les activités forestières qui contribuent au déclin régional de la conservation de l'habitat et de la protection des espèces (y compris la biodiversité et les sites spéciaux, les sites de l'Alliance pour l'extinction zéro et les principales zones de biodiversité, les espèces menacées et en voie de disparition).
- Sources de conversion provenant de régions connaissant un déclin des surfaces forestières.
- Activités forestières où l'esprit de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998) n'est pas respecté.
- Activités forestières où l'esprit de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007) n'est pas respecté.
- La fibre provient de zones sans lois sociales efficaces.
- Exploitation forestière illégale, y compris le commerce des espèces inscrites à la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction).
- Bois de conflit.
- Arbres génétiquement modifiés par biotechnologie des arbres forestiers.

Sources inacceptables (définies par le FSC) :

- L'exploitation forestière illégale ou le commerce de bois ou de produits forestiers illégaux.
- Violation des droits traditionnels et des droits de l'homme dans les opérations forestières.

Politique de foresterie durable et de déforestation

- Destruction des valeurs de conservation élevées dans les opérations forestières.
- Conversion importante de forêts en plantations ou à des fins non forestières.
- Introduction d'organismes génétiquement modifiés dans les opérations forestières.

Graphic Packaging s'engage à se conformer aux réglementations fédérales, étatiques et locales applicables en matière d'environnement, de société, de santé et de sécurité. L'entreprise s'efforce de mettre en œuvre les exigences fondamentales du FSC en matière de travail, en tenant dûment compte des droits et obligations établis par la législation nationale.

Les exigences de base du FSC en matière de main-d'œuvre sont les suivantes :

- L'organisation ne doit pas recourir au travail des enfants
- L'organisation doit éviter toute forme de travail forcé et obligatoire
- L'organisation doit veiller à ce qu'il n'y ait pas de discrimination en matière d'emploi et de profession, et
- L'organisation doit respecter la liberté syndicale et le droit effectif à la négociation collective.

Graphic Packaging s'engage à respecter les principes SFI suivants :

- | | |
|--|---|
| 1. Foresterie durable | 8. Recherche en gestion durable des forêts |
| 2. Productivité et santé des forêts | 9. Formation et éducation |
| 3. Protection des ressources en eau | 4. 10. Engagement communautaire et responsabilité sociale ; |
| 4. Protection de la diversité biologique | Respect des droits des Autochtones |
| 5. Esthétique et loisirs | 11. Transparence |
| 6. Protection des sites spéciaux | 12. Amélioration continue et |
| 7. Conformité légale | 13. Approvisionnement responsable en fibre |

Pour aider à mettre en œuvre et à atteindre les objectifs de durabilité ci-dessus, Graphic Packaging développe et adopte continuellement des programmes appropriés et des procédures documentées pour guider son approvisionnement en produits forestiers et les processus connexes d'allégations et d'étiquetage de la foresterie durable.

Dans un souci d'amélioration continue, Graphic Packaging examine chaque année l'efficacité de cette politique en conjonction avec la chaîne de traçabilité et les programmes d'approvisionnement en fibre.